



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RESIDENCE

ANNEE SCOLAIRE :

Le formulaire de demande de scolarisation hors de la commune de résidence est à compléter et à faire remplir par la famille pour chaque enfant concerné.

DOSSIER à RETOURNER à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Vosges du Sud
Service Scolaire 03 84 54 72 58
26 bis grande rue
90170 ETUEFFONT

La CCVS se substitue aux Maires des communes du périmètre de la CCVS pour le traitement des dérogations scolaires. Article 212-8 du code de l'Education

ETAT CIVIL

ENFANT :		
Nom :		
Prénom :		
Date et lieu de naissance :		
Adresse :		
Classe ou section fréquentée au jour de la demande :		
Ecole :		
1er RESPONSABLE LEGAL :		
Nom :		
Prénom :		
Situation familiale :		
Si séparation (copie du jugement précisant l'autorité parentale et garde de l'enfant)		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Adresse mail :		
Profession :	employeur :	Lieu de travail :

2 ème RESPONSABLE LEGAL :		
Nom :		
Prénom :		
Situation familiale :		
Si séparation (copie du jugement précisant l'autorité parentale et garde de l'enfant)		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Adresse mail :		
Profession :	employeur :	Lieu de travail :

FRERES ET SŒURS SCOLARISES

NOM	PRENOM	Classe fréquentée actuellement	Etablissement et commune de l'établissement scolaire	Raison de la scolarisation dans cet établissement scolaire et date de début de scolarisation dans cet établissement

DEMANDE DE SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RESIDENCE

SCOLARISATION SOUHAITEE dans la commune ou le secteur scolaire de :

Pour la rentrée de septembre 20

Ou en cours d'année scolaire, à compter du/.../

NIVEAU : *Cocher la case correspondant*

Petite section Moyenne section Grande section
 CP CE1 CE2 CM1 CM2

MOTIFS POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION HORS COMMUNE DE RESIDENCE

Motifs (participation financière obligatoire) : *Cocher la case correspondant*

1. **OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES** des parents, responsables légaux lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou l'une seulement de ces 2 prestations ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées.

Pièce à fournir : courrier de la commune de résidence attestant l'absence de moyens de restauration et/ou mode garde cités précédemment

2. **RAISON MEDICALE** nécessitant hospitalisation fréquente ou soins réguliers et prolongés assurés dans la commune d'accueil ne pouvant l'être dans la commune de résidence.

Pièce à fournir : document médical d'un médecin agréé.

3. **FRATRIE** Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou élémentaire publique de la commune d'accueil, lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette commune est justifiée par l'un des 2 motifs ci-dessus, absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence, dernier alinéa de l'article 212-8 code éducation.
Frère ou sœur inscrit dans le secteur scolaire demandé.

Pièce à fournir : certificat de scolarité du frère ou sœur déjà scolarisé.

Autres motifs :

- 4 **POURSUITE DE SCOLARITE** dans la même école (MS/GS ou CE1/CE2/CM1/CM2) Changement de domicile en cours de scolarité préélémentaire ou élémentaire.

Pièce à fournir : certificat de scolarité de l'année en cours.

- 5 **AUTRES** à préciser et justifier.

Affectation dans une classe par décision d'une commission d'enseignement (CHAM/ULIS/SEES..)

Emménagement

En cas d'emménagement en cours d'année sur les secteurs scolaires de la CCVS, merci de fournir les justificatifs (certificat du bailleur, location, compromis de vente, permis de construire et date d'achèvement des travaux)

Mode de garde

Demande de dérogation, les horaires atypiques de travail des deux parents étant incompatibles avec l'heure d'ouverture et de fermeture de l'accueil périscolaire du secteur de résidence.

Merci de fournir les justificatifs dans les détails (**attestations des 2 employeurs OBLIGATOIRES** justifiant les horaires atypiques....)
+ Mode de garde (Assistante maternelle, famille...)

A faire compléter par les demandeurs par ordre :

Cocher la case correspondant

1 :

Directeur de l'école ou du secteur scolaire de résidence : Observations : L'école possède-t-elle la capacité d'accueil ? Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Remarques :	Date : Signature : Cachet :
--	---

2 :

Directeur de l'école ou du secteur scolaire d'accueil : Observation L'école possède-t-elle la capacité d'accueil pour un nouvel élève ? L'information donnée par la direction de l'école ne valide pas l'acceptation ou le refus de la dérogation) Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Date : Signature : Cachet :
--	---

3 :

Accord du Maire ou Président de l'EPCI ou par délégation du Président à la Vice-Présidente de la CCVS ou le Vice-Président de résidence pour une scolarisation hors de la commune ou du secteur scolaire.	Date :
Favorable: <input type="checkbox"/>	Signature :
Participation financière des frais de scolarité obligatoire Avec l'implication de la participation financière aux frais de scolarité	Cachet :
Défavorable: <input type="checkbox"/>	
Motifs	

4 :

DECISION du Maire ou Président de l'EPCI ou par délégation du Président à la Vice-Présidente de la CCVS ou Vice-Président de la commune d'accueil.	Date :
Accord <input type="checkbox"/>	Signature :
Refus : <input type="checkbox"/>	Cachet :
Motifs	

ATTENTION le dossier ne sera instruit que si toutes les rubriques sont complétées et les justificatifs fournis.

Les demandes relatives à la CCVS sont étudiées en tenant compte des effectifs de l'école de résidence et d'accueil (capacité d'accueil).

Le ressort de chacune des écoles de la CCVS a été déterminé par le conseil communautaire. Votre enfant est scolarisé dans un secteur scolaire définit, il poursuivra sa scolarité sur ce secteur scolaire. Les familles doivent s'y référer (Site de la CCVS)

Pour toute dérogation concernant la CCVS, pas de transport scolaire prévu pour acheminer les enfants en dérogation de leur domicile jusqu'à l'école d'accueil.

Si la dérogation vous est accordée, vous êtes invité à reprendre contact avec la mairie pour obtenir le certificat d'inscription de l'enfant.

La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle préélémentaire ou élémentaire) même si celle-ci serait acceptée, il est nécessaire de refaire une demande pour le passage au CP.

La famille est informée de la suite donnée à la demande de dérogation par courriel ou par courrier.
Recours dans un délai de 2 mois de la décision contestée. Arbitrage du préfet/DSDEN

Date de la demande :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements

Signature des parents ou des représentants légaux

La CCVS recueille des données à caractère personnel dans le cadre de ses missions d'intérêt public de gestion de service scolaire